



**ADMINISTRATION COMMUNALE DE TANDEL**  
**Secrétariat Bastendorf**  
6, Hauptstrooss  
L-9350 BASTENDORF  
Tél : 803803-220 Email : [secretariat@tandel.lu](mailto:secretariat@tandel.lu)

## **COMMUNE de TANDEL**

### **Avis au public**

*Loi modifiée du 19 juillet 2004  
concernant l'aménagement communal  
et le développement urbain*

Il est porté à la connaissance du public qu'un projet d'aménagement particulier (PAP) nouveau quartier portant sur des fonds sis au lieu-dit « am Haff » à Bettel, présenté par le bureau d'architectes & urbanistes Romain SCHMIZ de Luxembourg, pour le compte de la sàrl Bettel am Haff de Vianden, a été introduit à la commune pour adoption.

Conformément à l'article 30 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, le projet en question est déposé pendant 30 jours à la mairie de Bastendorf où le public peut en prendre connaissance, à savoir du 11 mars 2022 jusqu'au 10 avril 2022 inclus.

Dans le délai de trente jours de la publication du dépôt dudit projet, les observations et objections contre le projet d'aménagement particulier susmentionné doivent, sous peine de forclusion, être présentées par écrit au collège des bourgmestre et échevins par les personnes intéressées. Le projet est également publié au site internet de la commune : [www.tandel.lu](http://www.tandel.lu)

Bastendorf, le 11 mars 2022  
Le collège des bourgmestre et échevins  
Kaes Ali, Aust Alain, Thirifay Christophe

